

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2015

PROTÉGER LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET PROFESSIONNELS ET À SÉCURISER
LEUR SITUATION JURIDIQUE ET SOCIALE - (N° 2810)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
Mme Bourguignon

ARTICLE 4

À l'alinéa 9, substituer à la deuxième occurrence du signe :

« , »

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.